Communiqué de l'Ambassadeur de France

Dans un communiqué publié par le journal malgache Les Nouvelles, le 5 mai 2010, l'ambassadeur de France à Tananarive a apporté un démenti ferme à un certains nombre d'allégations et de rumeurs. Selon ce communiqué, il est important que « [la France et Madagascar] regardent ensemble l'avenir et le construisent, au bénéfice de nos deux peuples, que tant de choses rapprochent : des liens familiaux d'une rare intensité (avec d'importantes communautés malgacho-françaises présentes tant à Madagascar qu'en France), le partage de valeurs culturelles et linguistiques uniques et porteuses de libertés, un voisinage géographique immédiat et l'appartenance commune à la même organisation régionale de la Commission de l'Océan Indien (COI).

L'Ambassadeur de France, Jean-Marc Châtaigner souligne aussi que « les intérêts fondamentaux et la politique de la France à Madagascar sont d'une totale transparence et ne souffrent d'aucune ambigüité :

-notre seul objectif pour la Grande Ile est l'établissement d'un ordre constitutionnel démocratique stable qui réponde aux engagements internationaux pris par Madagascar à travers son appartenance à l'ONU et à l'Union Africaine et qui permette à tous les citoyens malgaches de bénéficier des mêmes droits et libertés. L'organisation rapide d'élections transparentes, libres et équitables, paraît ainsi un moyen approprié pour atteindre cet objectif, car sans élections, il est difficile de croire en la mise en place d'une démocratie effective.

-La mise en place de ces élections doit être accompagnée d'une véritable réflexion sur les conditions de la réconciliation nationale, tout en s'assurant comme le souligne le dernier rapport d'Amnesty International (« Madagascar : un urgent besoin de justice ») que soient exclus du champ de l'amnistie les infractions au droit international (crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide, torture, exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées). La France soutient à cet égard le principe d'une commission internationale d'enquête sur les événements du premier trimestre 2009 et notamment ceux du 7 février.

-Pour poursuivre la réalisation de cette démarche, la France a activement participé à la création du Groupe International de Contact sur Madagascar (GICM). Elle a constamment soutenu les efforts de médiation entrepris par les organisations internationales et régionales compétentes dès lors que ceux-ci étaient bien inclusifs. Elle est le seul pays à être intervenue publiquement au mois de décembre 2009 pour demander à la HAT la levée d'interdiction d'entrée sur le territoire national des délégations des mouvances qui s'étaient rendues à la conférence de Maputo III. Elle a encore récemment pris avec l'Afrique du Sud une initiative franco-sud-africaine, en étroite coopération avec l'Union Africaine, la SADC et le médiateur Joaquim Chissano, pour tenter de sortir de l'impasse politique créée par les différentes mouvances politiques malgaches.

-La France conserve dans la crise malgache une position [qu'il a] qualifiée de « neutralité positive ». Elle a proposé son aide le 18 mars 2009 au Président Marc Ravalomanana pour l'aider à quitter le pays et lui a proposé l'asile politique en France, offre qu'il a déclinée. Elle a fait le choix de continuer à dialoguer avec l'ensemble des acteurs concernés pour les aider à trouver une solution de crise acceptable par tous au bénéfice exclusif de la population malgache. Dans ce cadre, [il a] rencontré et rencontre régulièrement des responsables de toutes les mouvances, le Président de la HAT Andry Rajoelina, le Président Albert Zafy, le Président Didier Ratsiraka, les personnalités désignées à des postes de responsabilités par

l’acte additionnel d’Addis Abeba, telles qu’Eugène Mangalaza ([qu’il a ] accueilli à l’aéroport avec d’autres collègues du corps diplomatique), les coprésidents Fetison Rakoto Andrianirina et Emmanuel Rakotovahiny, le Président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, des chefs de partis politiques comme Pierrot Rajaonarivelo, Ambroise Ravonison ou Manandafy, le Premier ministre Camille Vital. [Il a eu] également des entretiens avec toutes les personnalités morales et spirituelles, les intellectuels, les chefs d’entreprises qui le souhaitent. [Il souhaiterait] aussi rappeler [qu’il est] intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités de la transition pour s’assurer du respect des droits de l’homme, en faveur notamment de la Sénatrice Eliane Naika lorsque celle-ci avait été arrêtée dans des conditions inacceptables au mois de septembre 2009.

-Les positions de la France ne sont donc pas dictées par de quelconques intérêts cachés et, quoiqu’en veuillent les amateurs de la théorie du complot, la France n’a aucune velléité de mener ou aider une quelconque manœuvre de déstabilisation.

-Contrairement à ce qui a pu se dire ou s’écrire ici ou là, la mise en place d’un nouvel accord de coopération ne fait pas partie de l’agenda franco-malgache à court ou moyen terme. Le cadre de la coopération franco-malgache demeurera dans les prochaines années celui de l’accord de coopération signé en 1973 avec Didier Ratsiraka. Au demeurant, une telle renégociation ne pourrait s’envisager qu’avec un gouvernement démocratiquement élu.
-La France n’a aucune visée particulière sur le sous-sol malgache et aucune entreprise française ne s’apprête à signer un quelconque contrat minier ou pétrolier. Tous les contrats d’exploration et d’exploitation des entreprises internationales présentes dans ces secteurs ont été signés pendant la Présidence de Marc Ravalomanana. Les intérêts économiques français restent très limités : les échanges avec Madagascar représentent un millième du commerce extérieur français et Madagascar est située au 83ème rang des pays de destination des investissements français dans le monde. En outre, de nombreux intérêts français souffrent gravement de l’insécurité physique et juridique actuelle et un grand nombre de projets d’investissements des entreprises françaises sont bloqués par la situation actuelle.

-Enfin, concernant l’intégrité du patrimoine et la préservation durable des richesses malgaches, [il] souhaite rappeler que sur la question du bois de rose (dont les premiers trafics ont commencé sous la Présidence de Marc Ravalomanana et se sont accrus sous le régime de transition) la position française est là encore des plus claires. [il l’a] souvent rappelé et [s’est] engagé personnellement sur ce dossier : la France ne saurait admettre en quelconque manière le pillage des ressources naturelles malgaches. Elle demande à toutes les entreprises concernées, y compris françaises, d’appliquer intégralement, sans aucune dérogation, le décret 2010-141 du 24 mars 2010, portant interdiction de coupe, d’exploitation et d’exportation de bois de rose et bois d’ébène à Madagascar ».

Il rappelle à la fin de son communiqué que « la France ne restera jamais indifférente ou passive alors que Madagascar demeure en crise. La seule ambition de ses actions est la volonté d'accompagner au mieux le peuple malgache pour l’établissement d’une démocratie durable et solide et le retour d’une croissance équitable bénéficiant à tous. Traiter la France en bouc émissaire revient finalement à mettre en doute la capacité effective des Malgaches à décider d'eux-mêmes, et affaiblir les forces qui, aujourd'hui, au sein de la nation, recherchent ensemble à sortir d'une crise dommageable pour tous ».